

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR : LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 689-2023**

---

#### **AUX FINS D'ADOPTER LE RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution à sa séance ordinaire du 3<sup>e</sup> jour de juillet 2023 du projet de règlement numéro 689-2023 portant sur l'objet ci-haut mentionné, tiendra une assemblée publique de consultation le 7<sup>e</sup> jour du mois d'août 2023 à compter de 19.00 heures, dans la salle du conseil située au 6310, rue Principale, à Sainte-Croix, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

**QUE** le but du projet de règlement numéro 689-2023 est d'interdire les travaux de démolition complète ou partielle d'un immeuble patrimonial et de toute autre bâtiment assujéti à moins d'obtenir une autorisation du Comité de démolition;

**QUE** le projet règlement abrogera le règlement numéro 358-2005 intitulé *Règlement décrétant certaines dispositions supplémentaires relatives à toute demande de permis de démolition d'immeubles conformément aux articles 495 et suivants du code municipal du Québec*;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 6310, rue Principale, à Sainte-Croix, aux heures normales de bureau.

Donné à Sainte-Croix, ce quatorzième jour du mois de juillet 2023.

---

France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)**

Je, soussignée, résidant à Issoudun, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil et publication sur le site internet au [www.ville-sainte-croix.ca](http://www.ville-sainte-croix.ca).

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce quatorzième jour de juillet en l'an deux mille vingt-trois.

---

France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière